

Une Fatwa en Syrie autorise les rebelles à violer les non-Sunnites, par Jean S

écrit par Christine Tasin | 17 décembre 2013



✘ Je suis Libanais résidant au Liban et consulte périodiquement votre site que je trouve fort intéressant et qui a le mérite de clamer les vérités que les sociétés occidentales ont tendance à refouler voire à criminaliser au nom des idéaux (certes louables) mais qui risquent d'amener ces sociétés à la dérive communautaire.

A la question de votre livre « *Mais qu'est-ce qu'elle vous a fait la République?* », la réponse est que si la République ou la Liberté est représentée par le tableau de Delacroix, cette République est tout d'abord chrétienne (de souche) et a un sein nu.

Ce qui suit est une vérité étouffante et insoutenable et a été rapportée par deux prêtres catholiques aux agences de presse:

Une Fatwa en Syrie autorise les rebelles à violer les non-Sunnites

Cette Fatwa a été érigée en Avril 2013 par un Cheikh Salafiste d'origine Jordanienne résidant dans la banlieue de Damas

(Cheikh Asir Ajlawni) qui considère que le viol de non-Sunnites en Syrie (donc des Chrétiennes et des Alaouites qui sont une branche du Chiisme) est autorisé et ne contrevient pas aux préceptes de l'islam.

Myriam, une adolescente Chrétienne de 15 ans, est un exemple (parmi tant d'autres) de l'application de cette Fatwa.

Myriam vivait dans un petit village de la région de Homs, lorsque des miliciens du front Al Nusra ont envahi sa région.

Le chef du groupe de miliciens l'a « épousée » et violée; une fois son mariage consommé, il l'a divorcée (selon l'islam il suffit de prononcer verbalement trois fois « je te divorce » pour que le mariage soit rompu); son second lieutenant l'a épousée le lendemain, l'a violée pour la répudier le lendemain et la passer à un troisième lieutenant.

Ce calvaire a duré quinze jours, durant lesquels 15 miliciens se sont « mariés » à Myriam, ont « consommé » leur mariage, pour la « répudier » par la suite.

L'adolescente a été frappée de folie et d'hystérie, et a été défigurée ne la rendant plus apte au « mariage », raison pour laquelle elle a été exécutée le 16ème jour de son enlèvement.

Voilà donc un exemple de ceux qui prouvent la démocratie Islamique (exemple d'oxymore) et que les gouvernements occidentaux notamment Français veulent soutenir.

Voilà ce que cette Fatwa engendre comme horreur: le viol légitime! Violer une non-Sunnite quelque soit son âge ne contredit pas les fondamentaux de la démocratie Islamique.

Jean S